



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Direction de la planification
- Environnement et Urbanisme

PERMIS D'AFFAIRES – ENTREPRISES NON-RÉSIDENTES

SECTION 1

1.1 ADRESSE CIVIQUE DU COMMERCE : _____

1.2 RAISON SOCIALE (NOM) DU COMMERCE : _____

a) Courriel : _____

b) Site Internet : _____

RENOUVELLEMENT

Si aucune modification n'a été effectuée, veuillez passer à la section 3.

SECTION 2

2.1 ENREGISTREMENT (s'il y a lieu)

a) Numéro d'incorporation : _____

b) Numéro d'immatriculation (NEQ) : _____

c) Date d'immatriculation : _____

2.2 DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE VOTRE COMMERCE ET DE SES ACTIVITÉS : _____

2.3 PROPRIÉTAIRE(S) DE LA PLACE D'AFFAIRES

a) Administrateur de l'entreprise : _____ Téléphone/courriel : _____

Adresse, Ville, Province, Code postal : _____

b) Propriétaire de l'immeuble : _____ Téléphone/courriel : _____

Adresse, Ville, Province, Code postal : _____

c) Propriétaire du siège social : _____ Téléphone/courriel : _____

Adresse, Ville, Province, Code postal : _____

2.4 DEMANDEUR

Identique au propriétaire de la place d'affaires

a) Nom : _____

b) Adresse : _____

c) Ville, province : _____

d) Code postal : _____

e) Téléphone : _____

f) Courriel : _____

g) Lien du demandeur : _____

SECTION 3

Veillez prendre note que toute modification apportée à votre requête peut nécessiter une nouvelle approbation municipale. Veuillez vérifier avec l'officier responsable.

Je certifie que les renseignements inscrits dans la présente déclaration sont, à tous égards, vrais, exacts et complets. Cette déclaration à la même force et le même effet que si elle était faite sous serment et en vertu de la Loi de la Preuve du Canada.

NOM EN LETTRES MOULÉES : _____

SIGNATURE : _____

DATE : _____

DÉLAI DE DÉLIVRANCE DU PERMIS D'AFFAIRES

Dans un délai d'au plus 31 jours de la date à laquelle l'ensemble des documents exigés sont présentés et que le tarif est payé, l'officier responsable doit émettre le permis d'affaires ou, dans le cas contraire, la Municipalité doit faire connaître au demandeur son refus par écrit et le motiver.

VALIDITÉ D'UN PERMIS D'AFFAIRES

Un permis d'affaires est valide à compter de sa date de délivrance jusqu'au 31 décembre de la même année. Tout changement apporté aux renseignements contenus dans un permis d'affaires, autre que lors de la validation annuelle, requiert la délivrance d'un nouveau permis d'affaires.

Je voudrais inscrire mon commerce au registre des entreprises du site Internet de de la Municipalité de Val-des-Monts

Inscription du commerce au registre des entreprises du site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts.

Veillez inscrire la description que vous désirez voir apparaître.

VERSION FRANÇAISE :

VERSION ANGLAISE :
